

APPEL A PROJETS DE L'OMS DE SAINT-PAUL, JANVIER 2017

« **SPORT SANTE +** »



1. CONTEXTE

UN CONSTAT :

- La dégradation de l'état de santé général de la population.
- La difficulté pour les personnes éloignées de la pratique sportive, à trouver une offre d'activité répondant à leurs envie et besoin.

UN CONCEPT DEMONTRE :

La pratique d'une activité physique (AP) régulière améliore l'état de santé.

- « BOUGER » en s'appuyant sur les activités physiques et sportives.
- Préservation d'un état de santé satisfaisant tout au long de la vie.
- Amélioration de la qualité de vie/bien-être de la population.

Partant de ces éléments, l'Office Municipal des Sports de Saint-Paul, en concertation avec ses partenaires institutionnels, associatifs et privés, a mis en en place le dispositif Sport Santé +.

Cette action est mise en œuvre à l'échelle du territoire pour permettre à des personnes éloignées de la pratique des activités de se (re)mettre en activité pour une amélioration de leur bien-être physique et moral.

- Par la promotion et l'utilisation des activités physiques comme outil performant d'entretien du capital santé,
- En accompagnant la population adulte Saint-Pauloise dans une pratique physique régulière et progressive.

QU'EST-CE QUE LE SPORT SANTE + DE L'OMS DE SAINT-PAUL ?

C'est proposer une pratique physique régulière et un suivi aux anciens bénéficiaires de Sport Sur Ordonnance de l'OMS Saint-Paul, ainsi qu'aux personnes sédentaires des territoires ruraux de la commune de Saint-Paul.

2. LES OBJECTIFS DU PROJET

Objectifs généraux

- Participer à l'amélioration de la santé de la population
- Prévenir, empêcher, détecter

Le dispositif s'appuie sur les actions/outils clés suivants :

- L'éducation à la santé par les AP :
 - la motivation, le plaisir de bouger, l'intérêt de l'AP ;
 - l'orientation des pratiquants
- L'implication des associations et partenaires privés :
 - des structures labellisées avec des intervenants diplômés

LE PARCOURS DU PRATIQUANT

ETAPE N°1 : VISITE MEDICALE CHEZ LE MEDECIN TRAITANT

Obtention d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité physique

ETAPE N°2 : INSCRIPTION DANS UNE ACTIVITE « SANTE SPORT + » VIA L'OMS DE SAINT-PAUL

Entretien motivationnel avec un EAPAS de l'OMS

ETAPE N°3 : PRATIQUE D'UNE ACTIVITE PHYSIQUE GRATUITE PENDANT 1 AN AVEC UN COACH SPORT SANTE +

LA PARTICULARITE DE SPORT SANTE + : PREVENIR, EMPECHER, DETECTER

PRATIQUE D'UNE ACTIVITE PHYSIQUE SPORT SANTE +



DOULEUR, FATIGUE excessives pendant la pratique ?

Prise de contact du Coach Sport Santé + avec un EAPAS de l'OMS



BILAN EN ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES AVEC UN EAPAS

ELABORATION DU « PROF'ÎLE DE FORME »

-les variables psycho-affectives

-la composition corporelle

-les variables physiques

Compte-rendu en
APA envoyé au
médecin traitant



ACCOMPAGNEMENT SPORT SUR
ORDONNANCE PENDANT UN AN
« Le petit annuaire Sport Santé
de l'OMS de Saint-Paul »



PRATIQUE D'UNE ACTIVITE
PHYSIQUE INDIVIDUALISEE,
PROGRESSIVE ET SECURISEE
Coachs Sport Sur Ordonnance

SUIVI INDIVIDUALISE
EAPAS



PRATIQUANT NE REPONDANT
PAS AUX CRITERES D'INCLUSION
DU DISPOSITIF SPORT SUR
ORDONNANCE



MEDECIN TRAITANT

3. LES ATTENTES DE L'OMS POUR VOTRE INTEGRATION AU DISPOSITIF

3.1 Partenaires

Les partenaires de l'appel à projets SS+ sont les structures sportives ou des éducateurs au statut de travailleurs indépendants, offrant des activités physiques et sportives encadrées répondant aux besoins du public cible du dispositif (Cf. page 1).

LES SEANCES D'ACTIVITES PHYSIQUES DEVRONT INCLURE :

- Une qualité d'encadrement.
 - Des professionnels diplômés pour la pratique des APS
 - Des professionnels formés aux premiers secours.
- Une pratique sécurisée dans des espaces ne mettant pas en danger le futur pratiquant.
- Des propositions de programmes d'activités physiques modérés dans des créneaux réservés aux futurs pratiquants.

3.2 Caractéristique des propositions de modules des partenaires

- Un module = une séance hebdomadaire pendant une année civile (les fermetures annuelles seront à préciser).
- Capacité d'accueil par module : 10 personnes minimum, 12 personnes maximum.
- Une séance = 1h00

3.2 Processus de sélection

Dans une première phase, les dossiers seront examinés par les Enseignants en Activités Physiques Adaptées (EAPAS) référents du dispositif de l'OMS afin de valider leur éligibilité (respect du cahier des charges).

Ensuite, la commission médicale de l'OMS et les référents du dispositif évalueront les dossiers et les retiendront selon les critères suivants :

- Projet clairement et précisément exposé ;
- Pertinence du projet proposé au regard des objectifs visés : lieux de pratique, modalités d'actions, etc. ;
- Réalisme du projet : organisation, calendrier ;
- Favorisation de l'action dans la durée pour une prolongation du projet au-delà de la période couverte par l'appel à projet ;
- Qualification des futurs intervenants.

NB : les bénéficiaires, pendant les séances SS+ financées par l'OMS, n'ont pas à être licenciés dans la structure d'accueil. Aucune participation financière ne pourra être demandée puisque l'OMS prend en charge le financement des séances.

3.3 Critères de non éligibilité

- Les projets dont les dossiers ne sont pas complets.
- Les projets ne répondant pas au cahier des charges (public cible, qualification des futurs intervenants...).
- Les actions ponctuelles (événementielles, communication, etc....)

4. MODALITE DE SOUTIEN

- Un accompagnement financier de 2000 euros par module, composé de 10 à 12 bénéficiaires, proposé sous forme de prestations de services (présentations des factures).
- Labellisation de la structure au titre « Sport Santé + de l'OMS de Saint-Paul ».
- Visibilité accrue sur le site de l'OMS et dans l'annuaire en ligne.

5. MODALITE DE SUIVI

L'OMS assurera le suivi de l'implantation et du développement des porteurs de projet et les accompagnera dans la réalisation de leurs objectifs.

Le(a) référent(e) EAPA de l'OMS, coordonnateur(rice) du dispositif, sera appelé(e) quelle que soit la période de l'année, à se déplacer sur le site de pratique des activités pour assurer un travail de suivi et d'échange avec les intervenants.

6. MODALITE DE REPONSE A L'APPEL

Les porteurs de projet sont invités à remplir le dossier de candidature ci-joint et à fournir les pièces et informations décrites en page 5.

DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

- Copie des attestation(s) de formation(s) et/ou diplôme(s) professionnels du/des futur(s) intervenant(s).
- Copie des attestation(s) de formation(s) en secourisme du/des futur(s) intervenant(s).
- CV du/des futur(s) intervenant(s)
- Attestation d'assurance (responsabilité civile) de la structure d'accueil en cours de validité, signée par l'assureur et l'assuré

Pour les associations :

- Photocopie du récépissé de déclaration officielle en Préfecture.
- Photocopie de la publication au Journal Officiel.
- Statuts de l'association.
- Documents de présentation de la structure et des personnes qui la composent : plaquette de présentation si vous en avez une, liste du CA et du bureau.
- Numéro SIRET

Pour les auto entreprises ou autres :

- Numéro SIRET
- Code APE

MERCI D'ENVOYER VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE A L'ADRESSE MAIL SUIVANTE :

Solène DEL PUP CAPITAINE
sdelpup@oms-saintpaul.re

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS :
01/02/2017

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS INSTRUIT